



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 121325

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les recommandations exprimées dans le rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale de septembre pour 2011. Concernant la réorganisation de la mutualité sociale agricole (MSA), la Cour des comptes propose d'évaluer l'impact d'un éventuel réaménagement des règles de rattachement des salariés à la MSA, de façon à régler notamment le problème d'équité lié aux droits des polypensionnés (orientation). Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport annuel de 2011 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes propose d'évaluer l'impact d'un éventuel réaménagement des règles de rattachement à la Mutualité sociale agricole (MSA) des salariés des secteurs des services, permettant ainsi de régler la question des polypensionnés. Les règles de rattachement des salariés au régime agricole découlent de l'histoire commune de la mutualité agricole au sens large. Celle-ci se retrouve au sein de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit agricoles, ce qui explique l'affiliation de l'ensemble de ces salariés à la MSA. Affilier les salariés des secteurs des services, Assurances mutuelles agricoles et Crédit agricole, au régime général, ne résoudrait pas le problème des polypensionnés. Il est en effet tout aussi fréquent que des salariés des exploitations agricoles aient eu des périodes d'activité dans l'industrie et le commerce au cours de leur carrière professionnelle. En tout état de cause, la question des polypensionnés appelle une réponse globale à un niveau interrégimes, qui ne saurait être donnée par le seul régime de protection sociale agricole.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121325

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11524

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13295